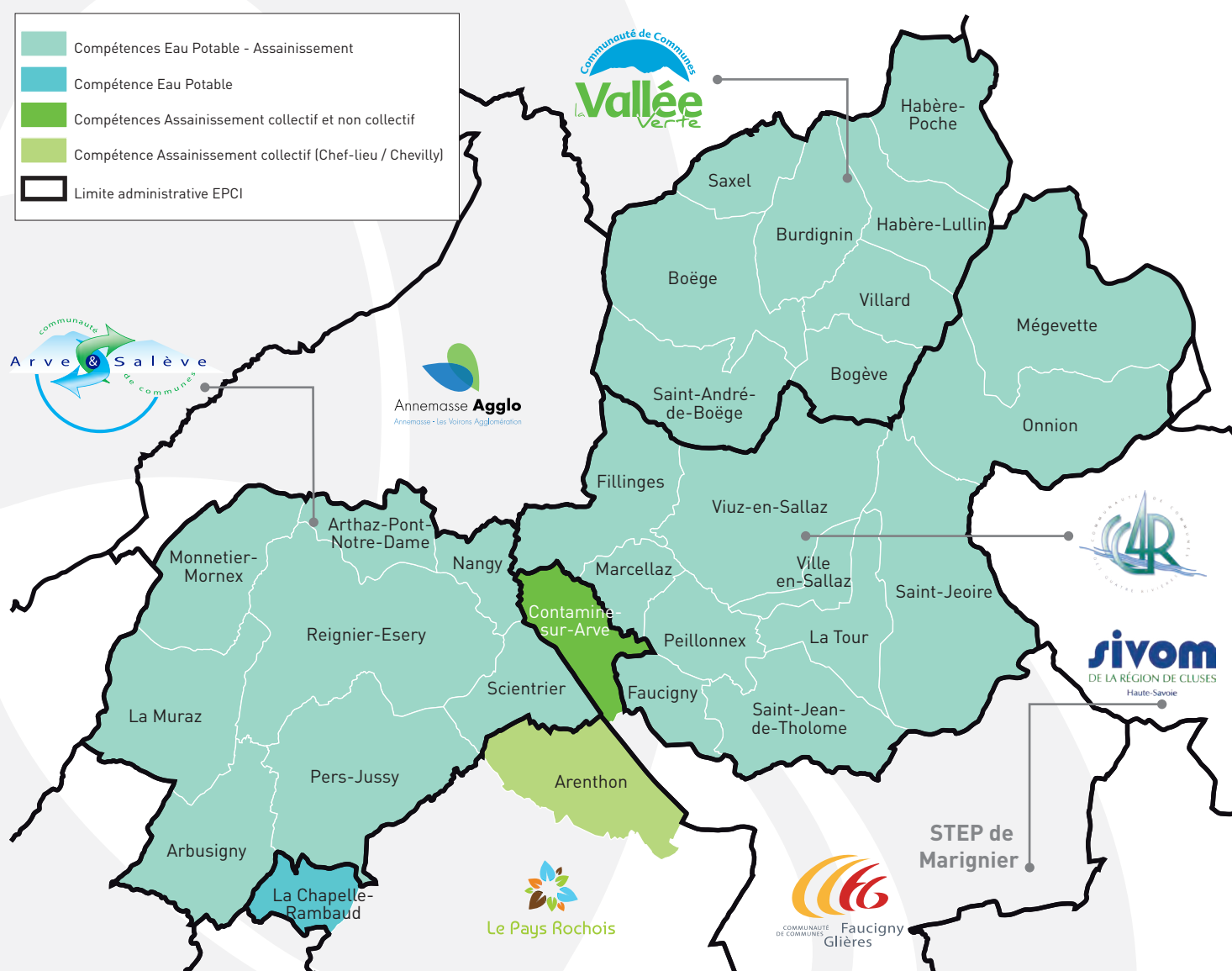


PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) est une collectivité publique. Il a été créé en 2013 suite à la fusion du Syndicat des Rocailles et du Syndicat de Bellecombe. Le périmètre du SRB a ensuite connu plusieurs extensions jusqu'à l'intégration de 3 nouvelles communes depuis 2020 (Mégevette, Onnion, Saint-Jeoire). Désormais, les collectivités membres sont les Communautés de communes Arve et Salève, Vallée Verte, Faucigny Glières, Pays Rochois et depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes des Quatre Rivières.



TRANSFERTS DE COMPÉTENCES POSTÉRIEURES À LA FUSION :

- 2014 : Syndicat d'assainissement du Thy
- 2016 : Bogève (assainissement)
- 2017 : Bogève, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz ainsi que le SIEPA* pour Faucigny, Marcellaz, Peillonex (eau)
- 2018 : "Vallée Verte"
- 2020 : "Risse" (Mégevette, Onnion, Saint Jeoire, La Tour en totalité)

Par application de la loi NOTRe*, seules les communautés de communes - au nombre de 5 en 2020 - peuvent dorénavant être membres du SRB.

Dans le cadre des transferts de compétences successifs, le SRB a su s'adapter aux spécificités des nouvelles communes. Une solidarité territoriale s'est à chaque fois mise en place pour prendre en charge des programmes de travaux d'envergure - en particulier pour l'assainissement - ou pour répondre aux obligations réglementaires.

* se rapporter à la fiche Sigles et glossaire

La dynamique territoriale oblige les collectivités à sécuriser l'accès à l'eau et à assurer un traitement efficace des eaux usées. Les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme prévoient des taux de croissance encore élevés dans les prochaines années. On observe par ailleurs des variations saisonnières des besoins des abonnés, mais aussi des ressources et des milieux récepteurs, dont il faut tenir compte.

Géographiquement le SRB est compétent du Salève au col de Terramont, en passant par les Voirons, les Brasses et le Môle. **Avec 340 km², le territoire s'est progressivement étendu, entraînant une réorganisation géographique des services.**

Les bassins-versants* concernés sont ceux de la Menoge et du Thy, du Risse, et donc plus largement de l'Arve. Il s'agit de rivières dont la qualité et la quantité sont mesurées, tout comme les nappes d'Etrembières et des Rocailles.

Le Syndicat s'inscrit dans une logique de partenariats. Il peut s'agir d'échanges d'eau (Annemasse Agglo, Communauté de communes du Pays Rochois ou du Pays de Cruseilles, Régie des eaux Faucigny Glières par exemple) ou de traitement (SIVOM* de la Région de Cluses notamment). Il est membre de syndicats de gestion du grand cycle de l'eau : SM3A* et Syndicat de Rivières des Usses. Il collabore aussi avec le GRAIE*.

Qu'il s'agisse de prospective territoriale ou de coordination des travaux, le Syndicat travaille étroitement avec les communes et les communautés de communes.



Vallée Verte



Vue du Salève



30
communes



20 000
abonnés



50 000
habitants



3.8 millions
de m³ d'eau par an



10 000 m³
d'eau potable par jour



750 km de
réseaux d'eau potable



520 km de
réseaux d'eaux usées



9
STEP



45 postes
de refoulement



5 000 dispositifs
d'assainissement individuel

11 installations
d'assainissement semi-collectif

GOVERNANCE DU SYNDICAT

Le Comité syndical est composé de 30 titulaires - et autant de suppléants - pour représenter les 5 communautés de communes membres. Les délégués sont nommés pour la durée du mandat municipal. Ils se réunissent en comité 6 fois par an environ. Ils élisent le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Ce dernier se réunit aussi souvent que nécessaire notamment pour préparer les décisions du Comité.

Seuls les délégués des collectivités adhérentes à une compétence ont voix délibérative pour tous les sujets concernant cette compétence.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE

Pour la totalité
de son territoire :
**8 titulaires +
8 suppléants**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES

Pour la totalité
de son territoire :
**11 titulaires +
11 suppléants**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

Pour la totalité
de son territoire :
**8 titulaires +
8 suppléants**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Pour Arenthon (pour la
compétence Assainissement
collectif du chef-lieu et de Chevilly)
et La Chapelle-Rambaud
(pour l'eau potable) :
**2 titulaires +
2 suppléants**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES

Pour Contamine-sur-Arve,
pour la compétence
Assainissement collectif
et non collectif :
**1 titulaire +
1 suppléant**

Compétences Eau et Assainissement

Le Président est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations. Il est ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est chargé de l'administration et il peut déléguer aux Vice-Présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions par arrêté. En sa qualité de représentant de l'autorité territoriale, il est le chef des services du Syndicat.

Le Syndicat gère, à titre principal, ses activités de service public en régie, c'est-à-dire en interne. La seule exception concerne la commune de Saint-Jeoire pour l'eau potable, gérée par Suez Environnement (contrat de délégation de service public en cours).

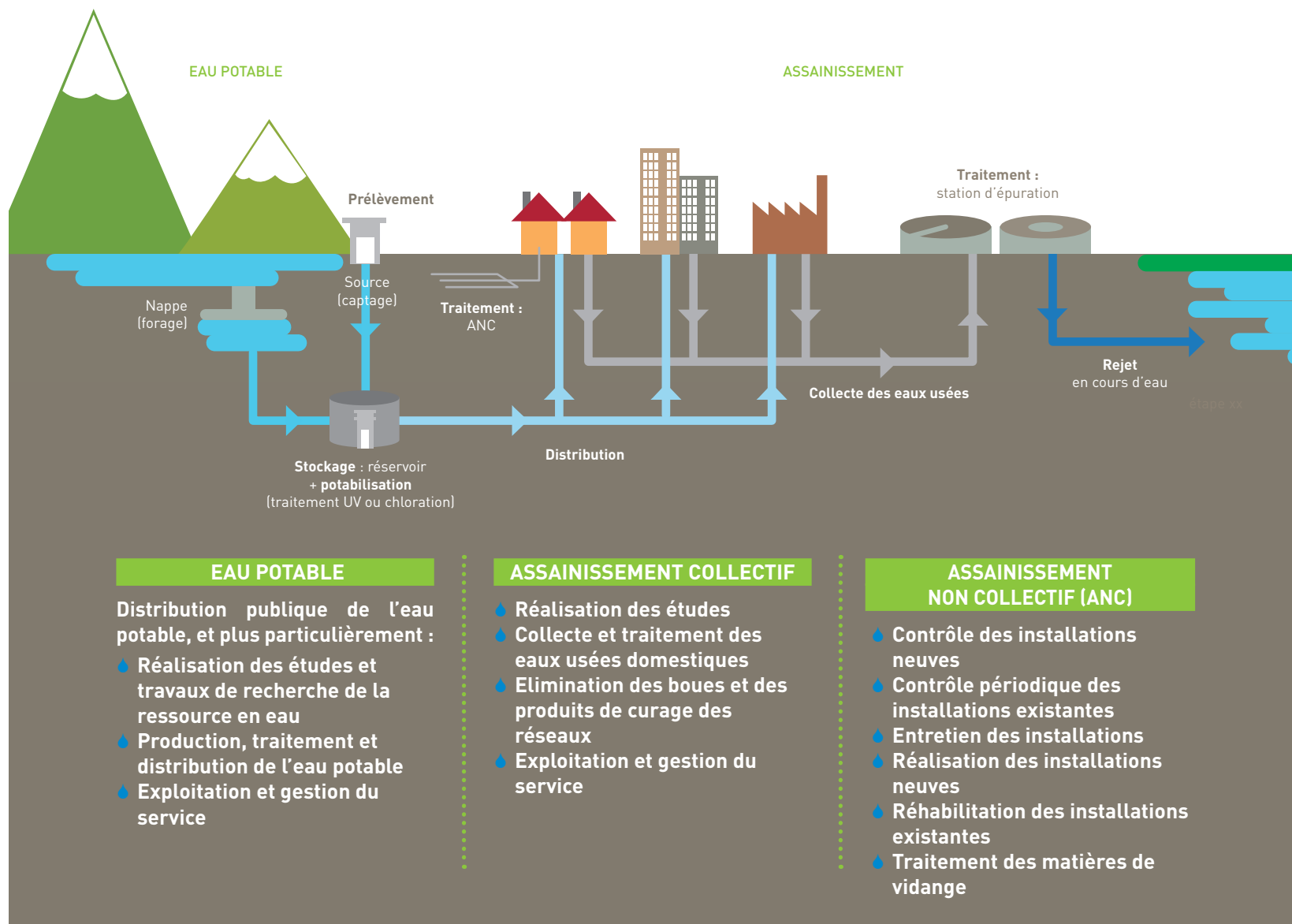
« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. »

Article 1^{er} de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (loi n°2006-1772)

Le SRB vise à garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en quantité et en qualité suffisantes. Il veille avec les communes à assurer les besoins de défense contre les incendies, et il participe avec les structures de bassins au maintien du bon état écologique des milieux aquatiques.

COMPÉTENCES

Petit cycle de l'eau



Autres compétences

Le Syndicat exerce également la **compétence Rivières** pour la Communauté de communes Arve et Salève, et pour la Communauté de communes Faucigny-Glières pour le territoire de Contamine-sur-Arve. A ce titre, il représente ces territoires au sein du SM3A*, il adhère au SAGE* et au Contrat de Rivière Arve.

Pour l'amont du bassin-versant, le SRB adhère également au Syndicat de Rivières des Usses.

De plus, le SRB agit pour la mise en œuvre opérationnelle de la **lutte contre les pollutions** avec le programme Arve Pure (cf. fiche Assainissement).

Concernant la défense incendie, pour faire suite à un décret de 2015 et au règlement départemental de 2017, le SRB a proposé une convention aux communes pour l'étude, le suivi de la mise en place et l'entretien des bornes incendies. Il tient à jour une base de données et participe à la définition de nouvelles implantations.

Le SRB n'a pas la compétence « gestion des eaux pluviales ».

FINANCEMENT

Le Syndicat dispose d'un budget principal sur lequel sont réglées les charges de personnel et les participations, un budget annexe Eau potable et un budget annexe Assainissement (collectif et non collectif) qui sont respectivement équilibrés en dépenses et en recettes.

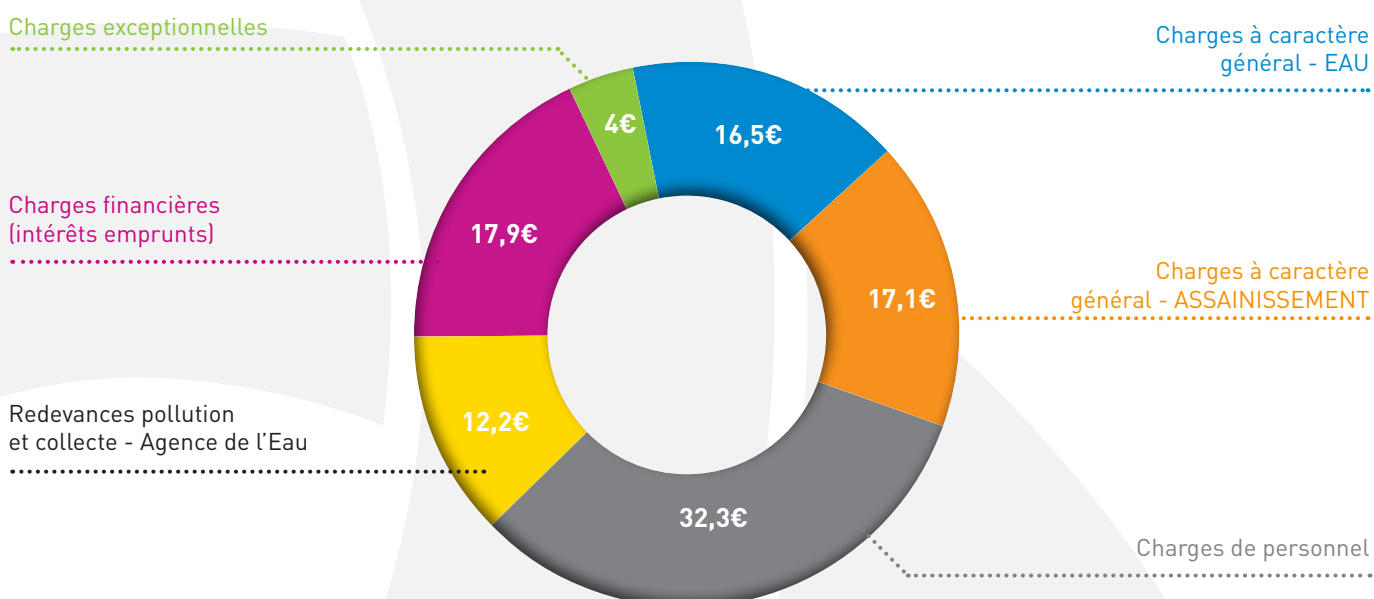
Les budgets sont élaborés par le Président, avec l'aide des services, et sont votés par le Comité syndical. Ils illustrent les compétences exercées pour les collectivités membres.

Un débat d'orientations budgétaires est tenu dans les deux mois précédant le vote des budgets.

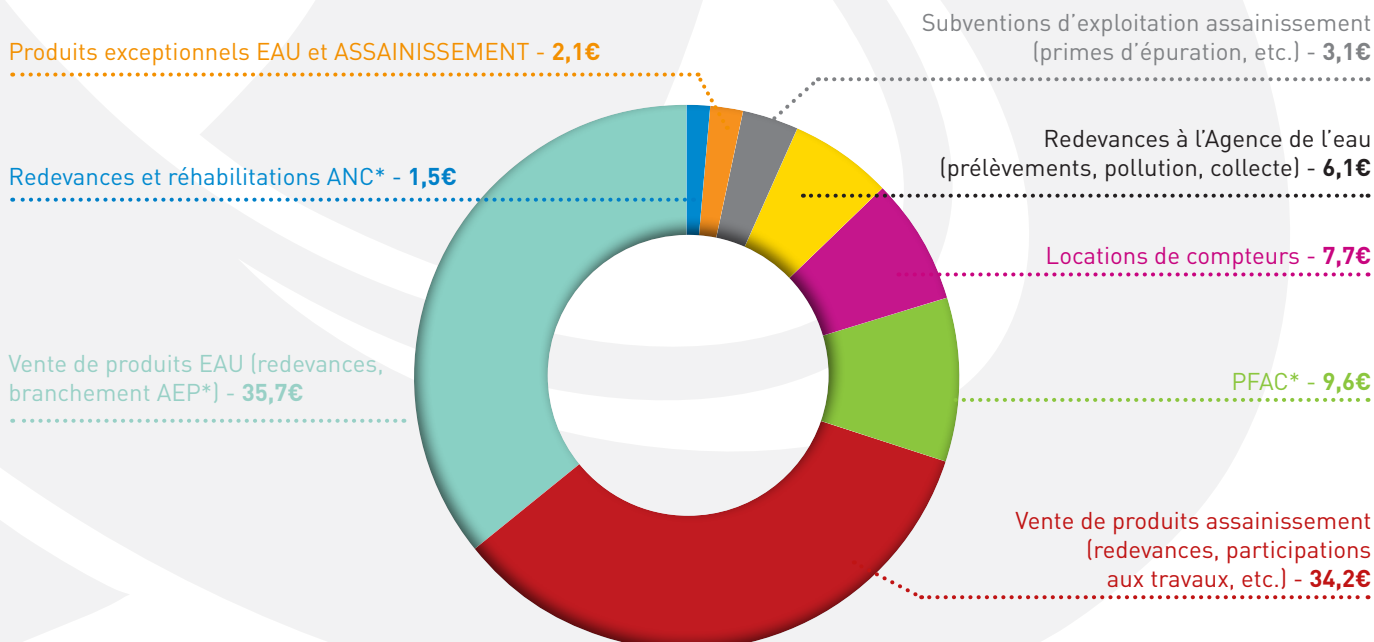
Ceux-ci sont votés par chapitre, et respectent les principes de sincérité, d'équilibre, d'annualité, d'unité, d'universalité et de spécialité des dépenses.

Les comptes administratifs 2019 ont été votés par le Comité syndical en février 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement 2019 - CA* 2019 Pour 100€ de dépenses du Syndicat



Recettes réelles de fonctionnement 2019 - CA* 2019 Pour 100€ de recettes du Syndicat



Etapes majeures du cycle financier et budgétaire

	2019			2020			
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Vote des tarifs							
Préparation budgétaire 2020							
Sorties des restes à réaliser en dépenses et en recettes 2019							
Clôture des budgets 2019 et Ouverture de l'exercice 2020							
Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019							
Affectation des résultats 2019							
Tenue d'un débat d'orientation budgétaire et ROB*							
Vote des budgets primitifs 2020 (budget principal et budgets annexes)							
Vote des participations communales et intercommunales 2020							

Le Comité syndical a adopté le 10 mars 2020 son budget primitif, et les budgets primitifs des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL 2020

Section de fonctionnement : 3,2 M €

BUDGETS ANNEXES 2020



Budget Assainissement

Section d'exploitation : 10,9 M €

Section d'investissement : 20,2 M €



Budget Eau Potable

Section d'exploitation : 9,9 M €

Section d'investissement : 9,5 M €

L'ENDETTEMENT DU SRB

Au 1^{er} janvier 2020, la dette du SRB s'établit à 40,3 M €.

260 emprunts.

Le Syndicat a signé en Juin 2019 un Aqua-Prêt de 8 M € sur 35 ans avec la Banque des Territoires, qui financera la construction d'un réseau de collecte d'eaux usées et de canalisations d'eau potable structurantes entre les secteurs des Rocailles, de la Vallée Verte et du Thy.

LES FINANCEURS PRINCIPAUX

Les recettes principales résultent de la vente de produits d'eau et d'assainissement aux abonnés. Les financeurs publics principaux versent des subventions d'investissement.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Banque des Territoires



GESTION PATRIMONIALE

La gestion patrimoniale d'une infrastructure consiste à la maintenir en état, tout au long de son cycle de vie, pour optimiser le coût des opérations d'acquisition, d'exploitation ou de réhabilitation. Ce processus permet de fournir un niveau de service performant, en cohérence avec les attentes et les besoins des usagers, avec les technologies disponibles et avec le cadre réglementaire.

COURT TERME
GESTION AU QUOTIDIEN
interventions diverses et maintien en service (réparation, nettoyage)

Maintenance
Moins d'un an

MOYEN TERME
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
prévision des défaillances et travaux, estimation des enveloppes budgétaires

Maintenance /
réhabilitation
5 ans

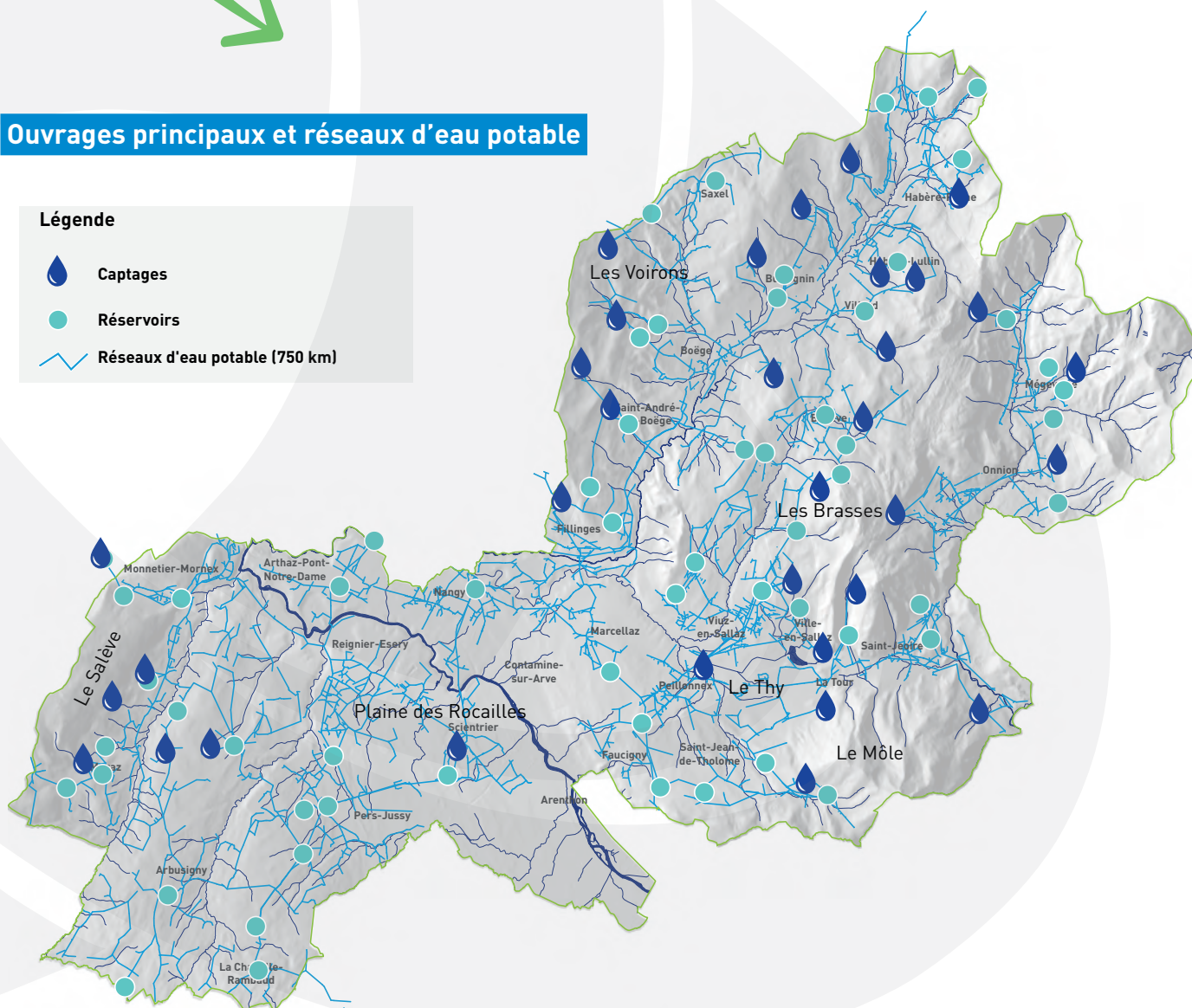
LONG TERME
PLANIFICATION STRATÉGIQUE
indicateurs de performance, objectifs, évolutions de la demande, contextes, extensions possibles

Réhabilitation
Plus de 5 ans

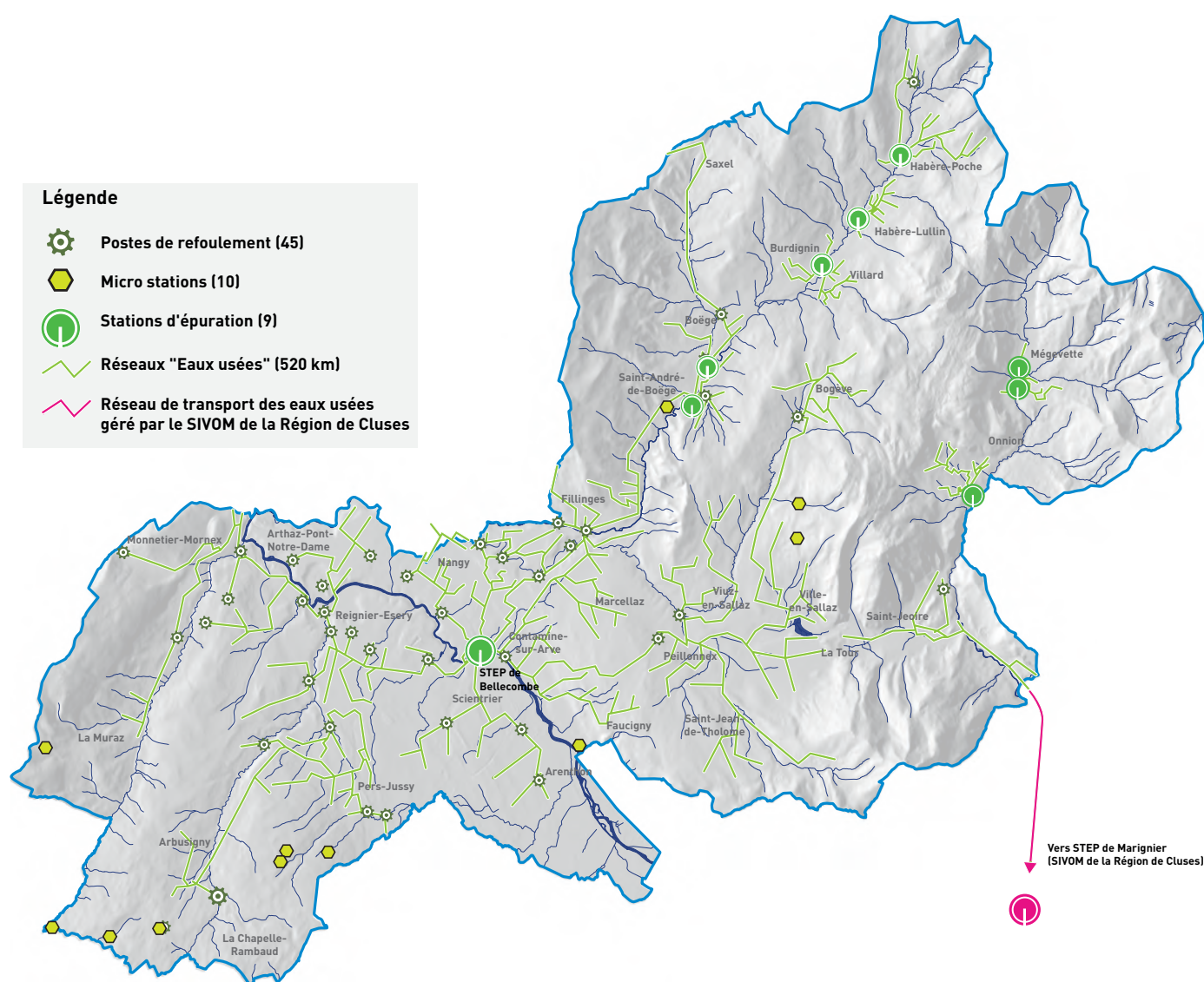
Ouvrages principaux et réseaux d'eau potable

Légende

-  Captages
-  Réservoirs
-  Réseaux d'eau potable (750 km)



Ouvrages principaux et réseaux d'assainissement



EAU POTABLE

La gestion saisonnière des ressources, équilibre des nappes et des sources gravitaires

Depuis plusieurs années, le SRB travaille en faveur d'une **optimisation de l'usage de la ressource** à long terme. Il coordonne le secteur historique des Rocailles (alimenté par deux **nappes souterraines** à Scientrier et à Etrembières ainsi que par des **ressources gravitaires** dans les Voirons et le Salève), le secteur du Thy (alimenté par des ressources gravitaires dans les Brasses et le Môle, ainsi que par la nappe de Cenoche) et la Vallée Verte (alimentée par des ressources gravitaires dans les Voirons, les Brasses et les Moises). L'objectif est de tenir compte des **apports saisonniers des ressources gravitaires et permettre ainsi de préserver les nappes en périodes de hautes eaux**. Les ressources du secteur du Risse illustrent la particularité d'une gestion de ressources en **tête de bassin**. Le SRB collabore avec le SM3A* dans le cadre des études quantitatives.

La protection des captages, agir à la source !



Captage de la Bédière

Les 70 captages et forages sont protégés par des périmètres de protection définis par des avis d'hydrogéologues, repris dans les **arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**.

Toutes les ressources utilisées font l'objet de mesures de protection et de sécurisation. Les **périmètres immédiats** doivent être acquis par la collectivité. Avec l'appui de Teractem, un programme d'acquisitions et de travaux de 4 ans a été préparé en 2018. Il bénéficie d'aides financières.

Les interconnexions pour optimiser les ressources et sécuriser la distribution en tout temps

Les interconnexions permettent de relier des réseaux de distribution entre eux. Elles offrent ainsi la possibilité d'utiliser un captage plutôt qu'un autre selon les variations saisonnières. Elles permettraient également de maintenir l'alimentation en eau potable en cas de pollution. Elles assurent ainsi la **continuité et la sécurisation de l'approvisionnement**.

La réparation des fuites, une priorité

Avec environ 3 fuites réparées par semaine sur le territoire, le SRB a économisé 100 000 mètres cubes en 2019. Les réparations sont prises en charge par les fontainiers, avec l'intervention d'entreprises de travaux publics locales en cas de besoin.

A ces **travaux curatifs** s'ajoutent les **travaux préventifs** : des opérations pluriannuelles de renouvellement des réseaux sont programmées.

La réhabilitation des ouvrages

Régulièrement le Syndicat réalise des travaux sur ses équipements. Des prestataires sont mandatés pour le génie civil, mais le service dispose des compétences nécessaires pour le remplacement ou l'adaptation des installations.



Réhabilitation du réservoir de Monnetier-Mornex en 2019 pour le traitement de l'eau et la sécurité des intervenants

La qualité et le traitement de l'eau

La qualité de l'eau est suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les résultats sont consultables sur :

 www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune

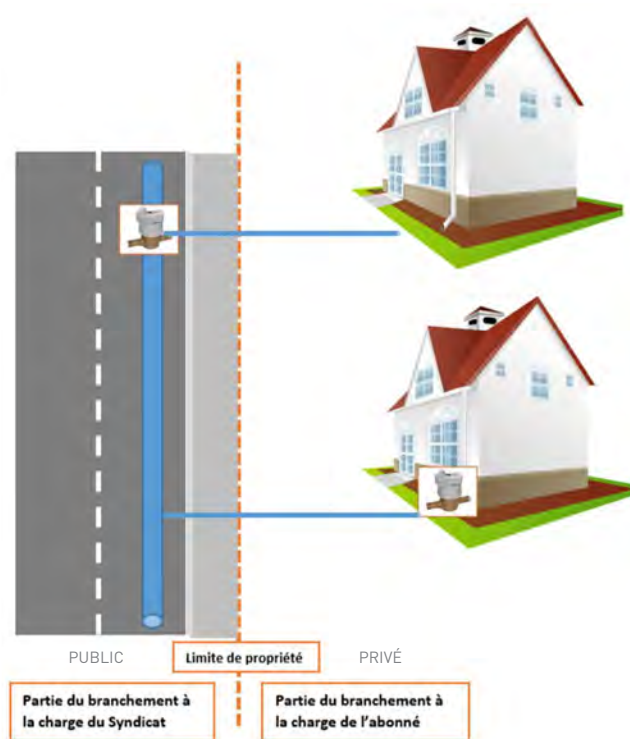
Selon la qualité de l'eau captée, un traitement de potabilisation n'est pas toujours nécessaire ; c'est le cas par exemple pour l'eau de la nappe des Rocailles. D'autres captages sont plus vulnérables. 10 ressources seront prochainement équipées - d'un système à UV (ultra-violets) principalement, ou d'une chloration. Les installations fonctionnent grâce au réseau public d'électricité, mais aussi par panneaux solaires ou par des turbines sur certains sites.



Macherets : chloration avec panneaux solaires

La relève des compteurs à distance : gain de temps et fiabilité des données

Depuis 2018, le SRB a mis en place un **système de radio-relève**. Ce système permet d'obtenir les index de consommation **à distance**, depuis la rue. Progressivement, tous les compteurs seront remplacés. Actuellement, 7000 compteurs sont encore en relève manuelle, et **13 000 compteurs sont équipés** pour la radio-relève (incluant le parc de Saint Jeoire). Les compteurs sont des ouvrages publics qui font partie des branchements. Ils sont fournis en location, posés, vérifiés, entretenus, relevés et renouvelés par le Syndicat. Si en période de relève, les techniciens ne peuvent accéder au compteur, une **carte-réponse** que l'abonné doit retourner complétée est laissée sur place.



Le branchement comprend deux parties distinctes

Les travaux d'entretien et de renouvellement des branchements sur le domaine public, sont exécutés par le Syndicat à ses frais. Pour sa partie située en **propriété privée**, le branchement appartient au propriétaire de l'immeuble, à l'exception du compteur, de la vanne et des écrous de raccordement. **Sa surveillance et sa réparation sont à la charge de l'abonné.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les systèmes d'assainissement du SRB, des réseaux de collecte jusqu'aux stations d'épuration, font l'objet d'une autosurveillance avec des mesures et des analyses réglementaires dont l'objectif est de garantir un traitement optimal et la qualité du rejet au milieu naturel.

STEP de Bellecombe : la situation en 2020

La station d'épuration de Scientrier du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB), mise en service en 1979, a actuellement une capacité nominale de 32 000 équivalents habitants (Eh) après avoir fait l'objet d'extensions successives en 1995 et 2009.



STEP actuelle

La station d'épuration est de type biologique avec des filières à boues activées à très faible charge. Elle est prévue pour traiter la pollution carbonée et azotée.

Le système de traitement est constitué de :

- ◆ Un **pré-traitement** composé d'un dégrilleur et d'un déshuileur dessableur,
- ◆ Un **bassin d'orage** de 400 m³,
- ◆ Un **traitement biologique** de type "boues activées", composé de 3 filières (bassins d'aération par brosses et clarificateurs raclés). La plus grande file peut traiter 16 000 Eh,
- ◆ Un **traitement des boues** produites par les filières biologiques, épaissies par une table d'égouttage dynamique, déshydratées par un filtre-presse, puis séchées dans 2 serres solaires pour atteindre une siccité* d'environ 80%.



Serres

Les boues sont valorisées en agriculture conformément à un plan d'épandage autorisé et contrôlé. Elles peuvent aussi être incinérées et compostées au besoin.

Les graisses et les matières de vidange sont traitées dans un bioréacteur. Les refus de dégrillage (dont font partie les lingettes) sont ramassés avec les ordures ménagères, et les sables sont incinérés.

"STEP 2021"



La future STEP de Bellecombe

Le dimensionnement de la future STEP de Bellecombe est basé sur les perspectives d'évolution démographique sur 20 ans. L'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du SRB s'est accompagnée d'études permettant de prévoir des travaux d'extension. Sa capacité atteindra ainsi **75 000 EH à l'horizon 2021**. Les effluents de la Vallée Verte seront collectés et transportés par une canalisation de 20 kilomètres jusqu'à Scientrier (6 postes de refoulement seront nécessaires le long du tracé). Les STEP de la Vallée Verte seront alors supprimées. Les modifications principales sont :

- ◆ Refonte totale de l'arrivée des effluents,
- ◆ Refonte et création des prétraitements,
- ◆ Ajout d'un décanteur primaire,
- ◆ Ajout d'une 4^{ème} file de traitement biologique,
- ◆ Ajout d'une étape d'épaississement,
- ◆ Ajout d'un digesteur et production de biogaz,
- ◆ Traitement du biogaz produit avant injection dans le réseau.

La nouveauté de ce projet de **méthanisation* des boues** présente de nombreux avantages : la production de biogaz qui est une source d'énergie renouvelable, une double valorisation de la matière organique et de l'énergie, et une suppression des odeurs.

Le projet a fait l'objet d'un permis de construire et d'une demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat, au titre de la Loi sur l'eau.

SIIBEL : site pilote de Bellecombe

Le site pilote de Bellecombe concerne le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL), la STEP de Bellecombe et l'Arve comme milieu récepteur.

Animé par le **GRAIE (Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau)** et le SRB, il a été le support de 3 projets, de 2010 à 2021.

- ◆ Impact des rejets de micropolluants et résidus de médicaments issus des stations d'épuration sur l'aval du bassin-versant de l'Arve et la nappe du Genevois,

- ◆ Risques et leviers d'actions relatifs aux rejets de médicaments, détergents et biocides dans les effluents hospitaliers et urbains,
- ◆ Le projet RISMEAU (2018-2022) sur les Risques liés aux résidus de Médicaments, biocides, et antibiorésistance d'origine humaine et vétérinaire sur les ressources en eau du bassin-versant de l'Arve.

La gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

Après des années où la plupart des investissements en matière de réseaux d'assainissement ont porté sur des extensions, le SRB doit faire face à des besoins de réhabilitation des réseaux d'assainissement induits par un vieillissement des ouvrages ou des pertes d'étanchéité avec des arrivées d'eaux parasites. Des études sont réalisées pour diagnostiquer les anomalies et prioriser les travaux à réaliser.

L'exploitation du réseau d'assainissement au quotidien, permet de contrôler la conformité des branchements. En 2019, les agents du SRB ont effectué 450 contrôles de branchements. Les collecteurs sont également entretenus régulièrement par des opérations préventives d'hydrocurage et des inspections caméra sont réalisées pour diagnostiquer l'état des canalisations.



Travaux mise séparatif Reignier



Repérage des eaux parasites par coloration

Arve Pure 2022



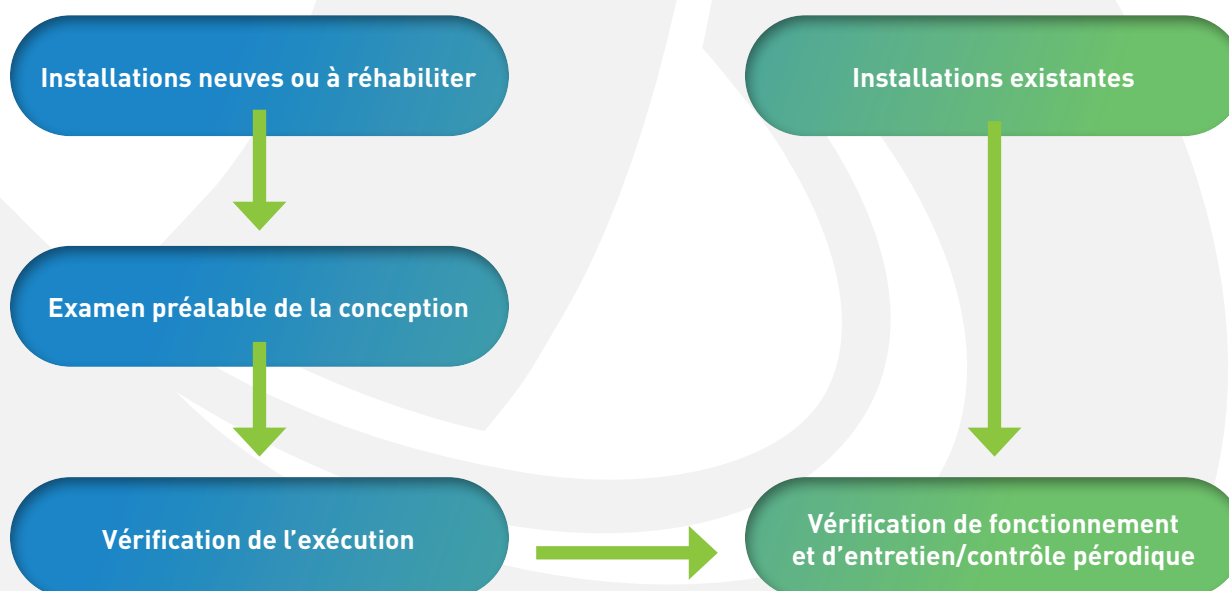
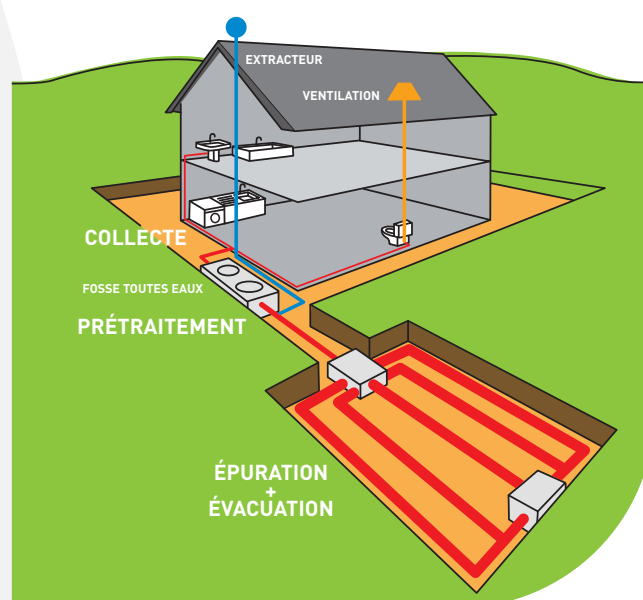
Le dispositif **"Arve Pure 2022"** propose un accompagnement technique et financier des entreprises et des collectivités concernées pour réduire les rejets de micropolluants dans l'Arve. C'est une démarche partenariale menée avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, portée par le SM3A et animée avec les collectivités comme le SRB. Les agents réalisent des diagnostics dans les entreprises pour tenter d'identifier des rejets de micropolluants (hydrocarbures, huiles d'usinage, métaux lourds, produits chimiques, etc.). Ils les accompagnent ensuite pour trouver des solutions techniques (mise sur rétention des produits dangereux, armoire de stockage, couverture des aires de lavage, séparateur d'hydrocarbures, etc.). Le taux de subvention de l'Agence de l'Eau RMC peut atteindre 40% sur certains dossiers avec une valorisation pour les petites et moyennes entreprises.

LE SPANC ET LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif désigne tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement. Le SRB assure les missions de SPANC*, ses agents réalisent des diagnostics et conseillent les usagers lors de la mise en place d'installations neuves ou dans le cas de réhabilitations. Face à la complexité de la réglementation en vigueur, le SRB souhaite accompagner les abonnés dans leurs démarches et les aider à choisir la filière la mieux adaptée.

Le prétraitement est réalisé à l'aide d'une fosse septique toutes eaux collectant l'intégralité des eaux usées de l'habitation. Plusieurs dispositifs de traitement sont envisageables en fonction de la nature des sols : tranchées d'épandage, filtre à sable, dispositif agréé compact, etc. Si la perméabilité ne correspond pas à la réglementation, un drainage et un rejet vers le milieu hydraulique superficiel peut être envisagé.

En 2019, les agents du SRB ont diagnostiqué 220 installations d'assainissement non collectif.



Le SRB a lancé depuis 2001 des **programmes de réhabilitation**. Ils étaient en lien avec l'Agence de l'eau, qui a versé des aides jusqu'en 2018.

Dans ce contexte, le SRB a choisi de réviser ses propres **aides** :

- ◆ Une aide de 1 500 € pour les particuliers mettant en place un dispositif d'assainissement non collectif conformément à une convention bipartite avec le SRB, sans lui confier l'entretien ;
- ◆ Une aide de 1 500 € + 2 500 € lorsque le particulier s'engage avec le SRB dans le cadre d'une convention d'aide avec entretien.

La redevance varie en fonction du choix retenu : avec ou sans entretien. Le tarif "Avec entretien" est égal au montant de la part variable en assainissement collectif.



Champ d'épandage

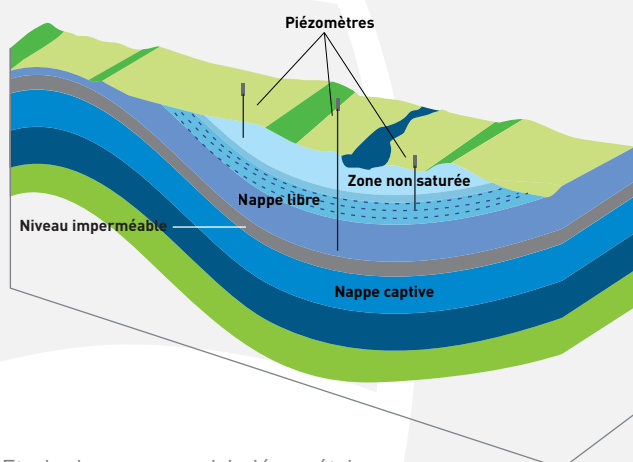


Chantier d'installation d'un assainissement non collectif

ÉTUDES GÉNÉRALES

Les études de nappes

Le SRB réalise sur la période 2016-2021 des études stratégiques de caractérisation des nappes d'Etrembières et des Rocailles. Elles visent à une reconnaissance détaillée de la structure et du fonctionnement des aquifères, et donc à préciser les modalités de préservation - en quantité et en qualité. Les résultats de ces études permettront d'adapter les autorisations de prélèvement. La DUP de la nappe du Pas de l'Echelle date de 1987, et celle de la nappe des Rocailles de 1996.



Etude de nappe : suivi piézométrique

Nappe du Pas de l'Echelle

Cette nappe est un aquifère superficiel avec une grande productivité. Elle est alimentée par le massif du Salève. Ses paramètres et sa vulnérabilité sont connus. Le SRB y prélève environ 730 000 mètres cubes par an, refoulés jusqu'au réservoir de Monnetier.

Nappe des Rocailles



Forage Scientrier

La nappe des Rocailles est une nappe aquifère de grande capacité située dans la plaine de l'Arve. Cette ressource est remarquable par ses 30 mètres de niveau aquifère protégé par 30 mètres d'argile qui assurent sa protection contre diverses pollutions de surface.

Le SRB exploite cette nappe à hauteur de 1 million de mètres cubes par an et représente 60% de l'alimentation de 10 communes. Il s'est engagé à ne pas dépasser un prélèvement annuel de 1,3 million de mètres cubes. Aujourd'hui le niveau de la nappe est préservé grâce à une **gestion saisonnière des ressources** disponibles.

Le zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement délimite (article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- ◆ Les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- ◆ Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elle le décide, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.



Extrait d'une carte de zonage d'assainissement

Le rapport définissant les différentes zones d'assainissement est élaboré en fonction d'un ensemble de paramètres, et notamment :

- ◆ L'analyse du milieu naturel récepteur (la géologie, l'hydrogéologie, l'étude des sols) ;
- ◆ L'analyse des contraintes de l'habitat, des projets urbanistiques et des réseaux existants ;
- ◆ L'analyse des différents scénarios d'assainissement qui aborde les problèmes d'entretien ainsi que les aspects techniques et financiers.

Ce document permet de prendre en compte l'assainissement des eaux usées dans le zonage des documents d'urbanisme et ainsi de rationaliser le développement communal.

A l'échelle de son nouveau périmètre, le SRB va mettre à jour son zonage et le soumettre à enquête publique en 2021. La mise à jour consiste à établir l'aptitude des sols à l'infiltration sur les secteurs sans réseaux, nouvellement ouverts à l'urbanisation ou plus généralement ceux sur lesquels le contexte a évolué. Elle permettra également de revoir les prescriptions techniques pour l'assainissement non collectif, et les modalités de rejets dans le milieu.

Le schéma de desserte en eau

L'intégralité du territoire n'est pas desservie par le réseau d'eau potable. La collectivité a la possibilité de refuser par des raisons objectives le raccordement de projets de construction : impossibilité technique, difficulté sanitaire, coût, etc.

Le Code général des Collectivités Territoriales prévoit l'adoption d'un **schéma de distribution d'eau potable, déterminant les zones desservies par le réseau** (article L.2224-7-1 du CGCT).

Ce schéma sera réalisé en 2021 par les services du Syndicat.

Les annexes sanitaires des plans locaux d'urbanisme

Les missions du Syndicat auprès des communes dans le domaine des annexes sanitaires des PLU* ont été développées en 2018. Elles peuvent donc être réalisées intégralement par le SRB, en lien avec l'urbaniste de la commune, sans passer par un bureau d'études dédié.

C'est d'abord dans les études d'annexes sanitaires, mais aussi dans les schémas directeurs, que les gestionnaires d'eau potable peuvent échanger avec les services d'urbanisme afin de faire coïncider les besoins et les ressources disponibles.



Avec plus de 1 000 réponses transmises annuellement aux services instructeurs d'urbanisme, les avis eau et assainissement ont un rôle prépondérant en amont des autorisations données. Les porteurs de projets ont ainsi connaissance des prescriptions techniques au plus tôt.

GESTION DES DONNÉES

Cartographie et SIG

La gestion des services techniques repose sur une bonne connaissance du terrain. Depuis 2019, un **Système d'Information Géographique** exploité avec le logiciel **Qgis** et reposant sur une **base de données à composante spatiale** a été déployé en interne.

On appelle SIG un ensemble de technologies, de processus et de logiciels qui permettent de grouper, classer, traiter et diffuser de l'information sur des "objets" localisés dans l'espace. Le SIG est composé de **couches géographiques** (par exemple, la carte IGN, les réseaux, les STEP, les réservoirs, etc.), et de **données attributaires** rattachés aux "objets". Le SRB travaille sur ce sujet avec la **Régie de gestion des données Savoie Mont Blanc**.

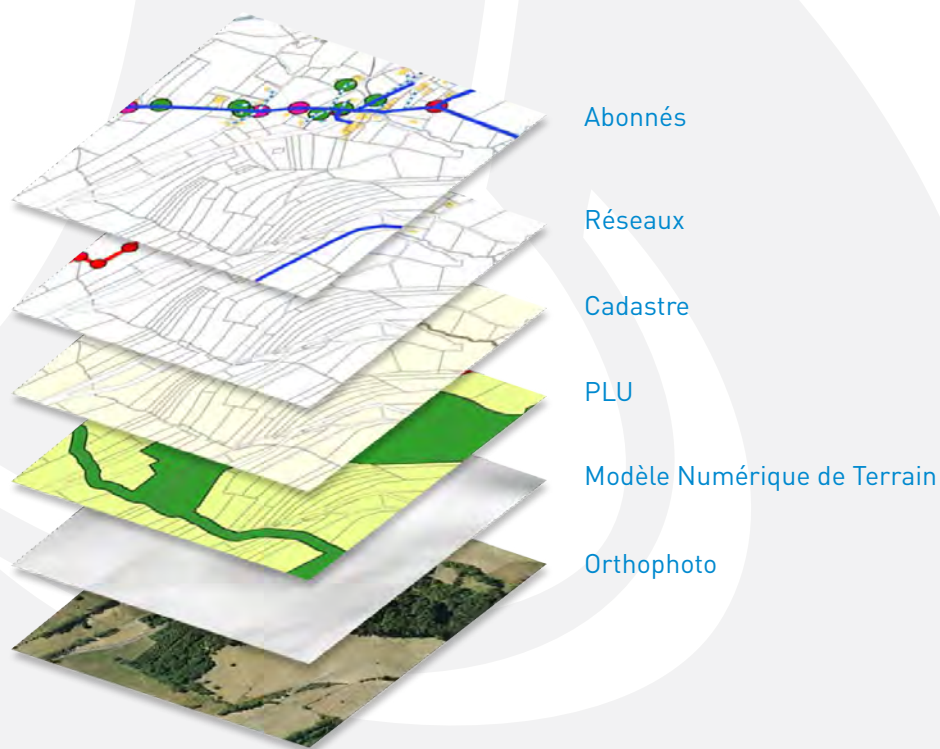
Le SIG est utilisé au quotidien. Il est "nourri" par les **plans de récolement** ou les **levés de géoréférencement** réalisés en interne, ainsi que par la connaissance des techniciens. Il est utile à plus long terme en gestion patrimoniale car il permet de faire des **analyses thématiques et spatiales** poussées, par exemple pour préparer des programmes de renouvellement.

Ce système est utilisé pour la sécurité des réseaux, lors des demandes de **Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT / DICT*)**.

Informatique et téléphonie

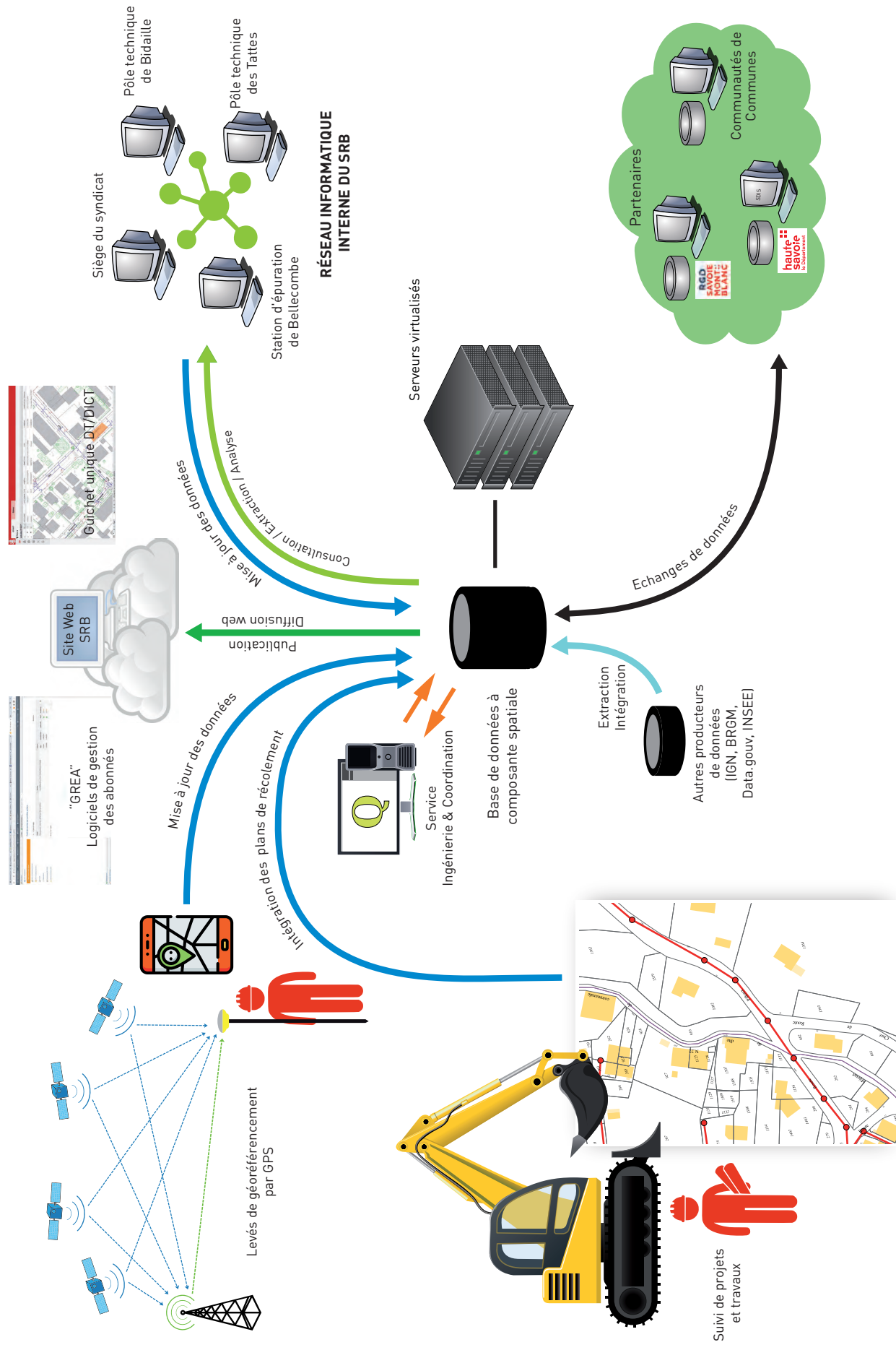
Un **serveur** unique et sécurisé a été installé. Tous les agents ont des accès à distance en cas de besoin. Un **réseau interne** permettant la communication informatique est déployé entre les 4 sites (cf. fiche Présentation des sites). Des contrats sont passés avec prestataires spécialisés afin d'assurer la **maintenance et la continuité de service**.

Les ouvrages d'eau et d'assainissement sont **télégérés grâce à des automates et des logiciels dédiés**. Le SRB gère plus de 200 lignes de téléphones. Tous les techniciens sont équipés de smartphones.



Principe de superposition des informations dans un SIG

Gestion des données informatiques et géographiques du SRB



ZOOM SUR LE PROJET STRUCTURANT DE LA VALLÉE VERTE

Les travaux du SRB se répartissent chaque année sur l'ensemble du territoire.

Cette fiche présente un projet structurant, concernant une interconnexion entre deux secteurs, et visant à optimiser la gestion quantitative et qualitative des ressources superficielles et souterraines.



Vue sur la Vallée Verte

Les stations d'épuration de Boège-Saxel et d'Habère-Poche présentait des défauts de fonctionnement ayant conduit à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Suite aux études technico-économiques et environnementales, la solution du transfert des eaux usées des 5 stations d'épuration de la Vallée Verte vers la STEP de Scientrier a été retenue (cf. fiche Assainissement collectif - "STEP 2021"). Elle permettait de réduire les coûts de fonctionnement, et d'apporter une réponse pérenne pour la qualité de la Menoge. En parallèle, le SRB s'engageait à apporter une attention particulière pour la gestion quantitative de la ressource sur ce bassin.

Le Bureau d'études Travaux du SRB a ensuite ajusté le tracé et les solutions techniques. La solution définitive se présente donc de la façon suivante :

Pour l'assainissement :

- ◆ Construction d'un **réseau** permettant de transporter les effluents de la Vallée Verte vers la station d'épuration (STEP) de Scientrier (cf. plan)
- ◆ Agrandissement de la **STEP** de Scientrier (2020-2021)
- ◆ Suppression de 5 STEP et remise en état : Habère-Poche, Habère-Lullin, Burdignin, Boège, Saint André de Boège (2021)

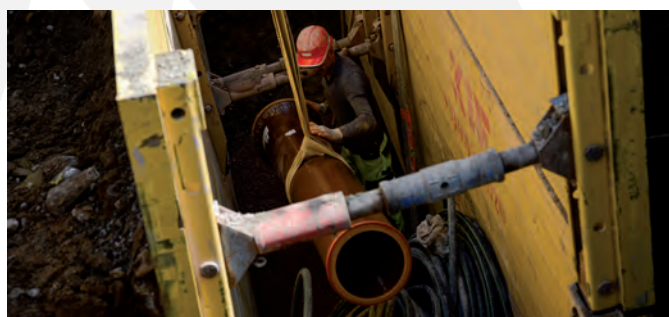
Pour la gestion saisonnière des ressources et l'alimentation en eau potable :

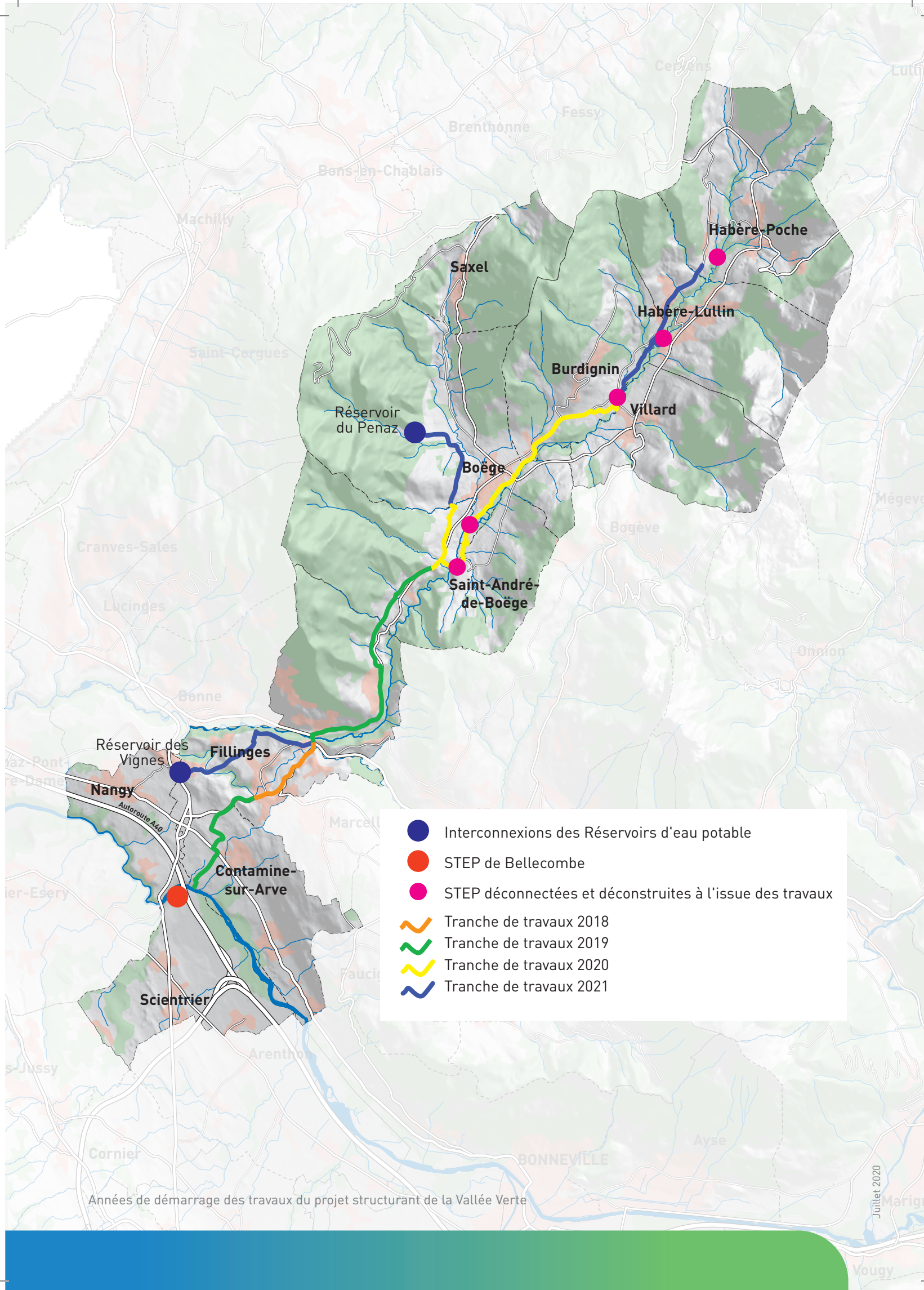
- ◆ Construction d'un **réseau** entre le secteur de la Vallée Verte (alimenté par les sources) et le secteur des Rocailles (alimenté principalement par les nappes).

Le SRB et les entreprises mandatées mettent tout en œuvre pour faciliter la circulation, sécuriser les tronçons concernés par les chantiers et limiter au maximum les désagréments pour les usagers.



Chantier de réalisation du réseau structurant de la Vallée Verte





RELATIONS AUX ABONNÉS



Banque d'accueil du SRB à Findrol

Un seul interlocuteur

Le SRB est l'interlocuteur unique des abonnés pour l'eau et l'assainissement sur son territoire, à l'exception des communes suivantes :

- ◆ A **Saint-Jeoire**, le service est géré sous délégation de service public. Le contact est Suez Environnement : 0977 408 408.
- ◆ A la **Chapelle-Rambaud**, pour l'assainissement, le gestionnaire est la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR).
- ◆ A **Arenthon**, pour l'eau potable et l'assainissement non collectif sur toute la commune, pour l'assainissement collectif en dehors du chef-lieu et de Chevilly, le gestionnaire est la CCPR*.
- ◆ A **Contamine-sur-Arve**, pour l'eau potable, le gestionnaire est la Régie des Eaux Faucigny-Glières.

Le SRB échange avec ses abonnés par téléphone, par mail ou par courrier (cf. plaquette d'informations pratiques). L'accueil physique est situé sur le site de Findrol uniquement. Au besoin, des rendez-vous peuvent être pris avec les techniciens sur les autres sites.

La relation avec les abonnés est notamment définie par les règlements de service, disponibles sur demande et sur le site Internet. Elle est établie par un contrat d'abonnement.

Pour assurer la continuité de service, les équipes techniques sont organisées pour répondre aux urgences techniques 7 jours sur 7 et 24h/24.

Pour tenir compte de l'étendue du territoire, des numéros sont attribués par secteur géographique afin de les traiter de manière optimale.

Urgences en eau potable : fuite, coupure d'eau.
Urgences en eaux usées : écoulement anormal, pollution.

Communication grand public

Afin de communiquer sur le nouveau territoire du Syndicat, une **plaquette d'informations pratiques** a été distribuée dans les mairies et toutes les boîtes aux lettres des abonnés à la fin de l'année 2019.

Pour améliorer la communication, une **refonte du site Internet** est prévue pour la fin de l'année 2020, afin de répondre davantage aux besoins des abonnés.

Parallèlement, au vu des nombreux travaux en cours, les panneaux signalent la nature des travaux sur chacun des chantiers.



Panneau d'information sur un chantier du SRB

Lors de la facturation 2020, les abonnés ont reçu avec leur facture une information "STOP Lingettes dans les toilettes".



Chaque année, le SRB présente devant l'Assemblée délibérante son activité dans des **rapports publics sur la qualité du service (RPQS) d'eau et d'assainissement**.

Recrutement

Avec 50 agents environ, le SRB recrute régulièrement et publie ses annonces sur www.emploi-territorial.fr.



Il dispose depuis juin 2020 d'un compte LinkedIn, réseau social professionnel.

Facturation

Le Syndicat a acquis un nouveau logiciel pour la facturation et la gestion des abonnés dont le déploiement se finalisera en automne 2020. Ce logiciel permet également de gérer les interventions avec les services d'eau et d'assainissement et assure les liens avec notre système d'information géographique et le logiciel de gestion des compteurs.

Ce nouveau logiciel accessible par Internet permet aussi aux techniciens de retranscrire directement certaines données de terrain. Il permet enfin la centralisation des données, et répond aux obligations réglementaires en termes de protection des données personnelles (RGPD*).

Pour 2021, les services s'organisent pour établir deux factures par an : une facture au réel, et une facture estimée.

Aujourd'hui, le Trésor public ne permet pas la mensualisation, mais en cas de besoin, un échelonnement des paiements peut être demandé directement auprès du Trésor public.



SRB à Findrol

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TARIFICATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

En tant que ressource naturelle et bien commun, l'eau n'a pas de prix. Mais les services ont un coût. Les prix varient d'un territoire à l'autre selon la densité de population (influençant la longueur de réseaux), la qualité de la ressource, la sensibilité du milieu récepteur, les techniques utilisées, les décisions locales et la taille de la collectivité.

Le SRB a l'obligation de transmettre des indicateurs au SISPEA, observatoire national en charge du Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement.

Le prix moyen global est habituellement calculé sur la base d'une consommation annuelle d'un ménage estimée à 120 m³.

Tarif proportionnel

Tout tarif comprend une part proportionnelle au volume réellement consommé (en €/m³) et une part fixe (annuelle ou semestrielle en cas de bi-facturation) (article L.2224-12-4 du CGCT). La part fixe permet le financement des frais fixes des services apportés à l'abonné. Le tarif varie en fonction du nombre de logements desservis (immeubles).

Égalité de traitement des usagers du service public

Le tarif doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service public. Toute distinction tarifaire entre différentes catégories d'abonnés d'un même service public doit être justifiée par des différences objectives de situation entre ces catégories eu égard au service (article L.2224-12-1 du CGCT).

La carte, au dos de cette fiche, montre des différences de prix liées aux périodes de lissage des tarifs établies au moment des transferts de compétences sur des périodes maximales de 5 ans. Les tarifs cibles - identiques pour l'ensemble du Syndicat - seront atteints en 2024.

En plus du lissage, les tarifs varient aussi en fonction des programmes de travaux de remise à niveau à réaliser au moment du transfert.

Information de l'utilisateur

L'utilisateur doit pouvoir connaître le tarif du service avant le démarrage de la période de consommation sur laquelle il s'applique (arrêté du 10/07/1996 sur la facturation). Les volumes consommés sont facturés à terme échu d'une période 1^{er} octobre - 30 septembre (par exemple), avec une facture en octobre, alors le tarif doit être fixé avant le 1^{er} octobre. Toutefois, par simplicité puisque les dates d'envoi des factures varient selon les communes, le comité syndical vote en fin d'année n pour les factures de l'année n+2.

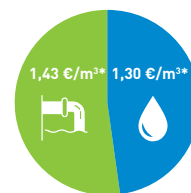
Tarification forfaitaire prohibée

Toute tarification forfaitaire est interdite sauf cas particulier (article R2224-20 du CGCT). Un abonnement différent selon le nombre de mètres cubes consommés est interdit.

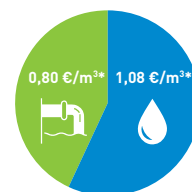
Plafonnement

Depuis 2007, la part fixe ne peut dépasser 30% du montant total de la facture.

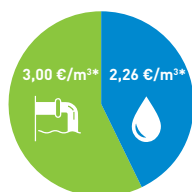
Tarifs 2020 Eau et Assainissement



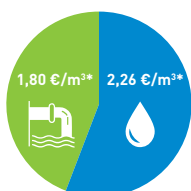
Part fixe Eau Potable : 55,00 €
Part fixe Assainissement : 41,30 €



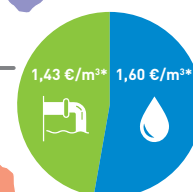
Part fixe Eau Potable : 80,00 €
Part fixe Assainissement : 57,80 €



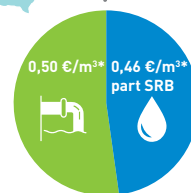
Part fixe Eau Potable : 55,00 €
Part fixe Assainissement : 80,00 €



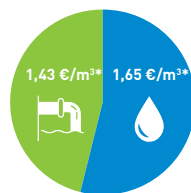
Part fixe Eau Potable : 55,00 €
Part fixe Assainissement : 50,00 €



Part fixe Eau Potable : 33,20 €
Part fixe Assainissement : 41,30 €



Part fixe Eau Potable : 47,70 €
Part fixe Assainissement : 70,44 €



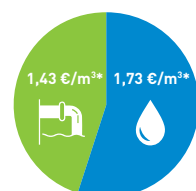
Part fixe Eau Potable : 44,00 €
Part fixe Assainissement : 41,30 €



1,43 €/m³*
Part fixe Assainissement : 41,30 €



1,73 €/m³*
Part fixe Eau Potable : 30,30 €



Part fixe Eau Potable : 30,30 €
Part fixe Assainissement : 41,30 €



Reignier-Esery

Reignier-Esery

Reignier-Esery

Reignier-Esery

Reignier-Esery

* Montant hors taxe, hors redevance, pour un logement

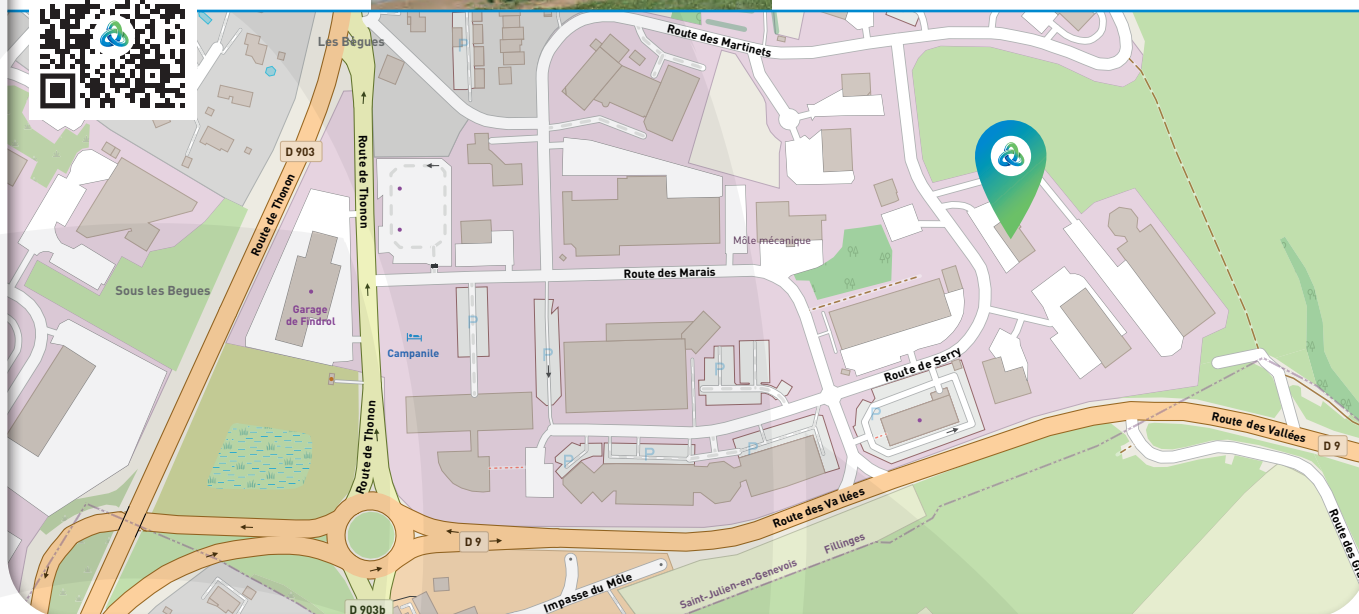
PRÉSENTATION DES SITES

ACCUEIL DU PUBLIC SIÈGE DU SYNDICAT

85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES



- Direction
- Service administratif
- Service Finances & Marchés publics

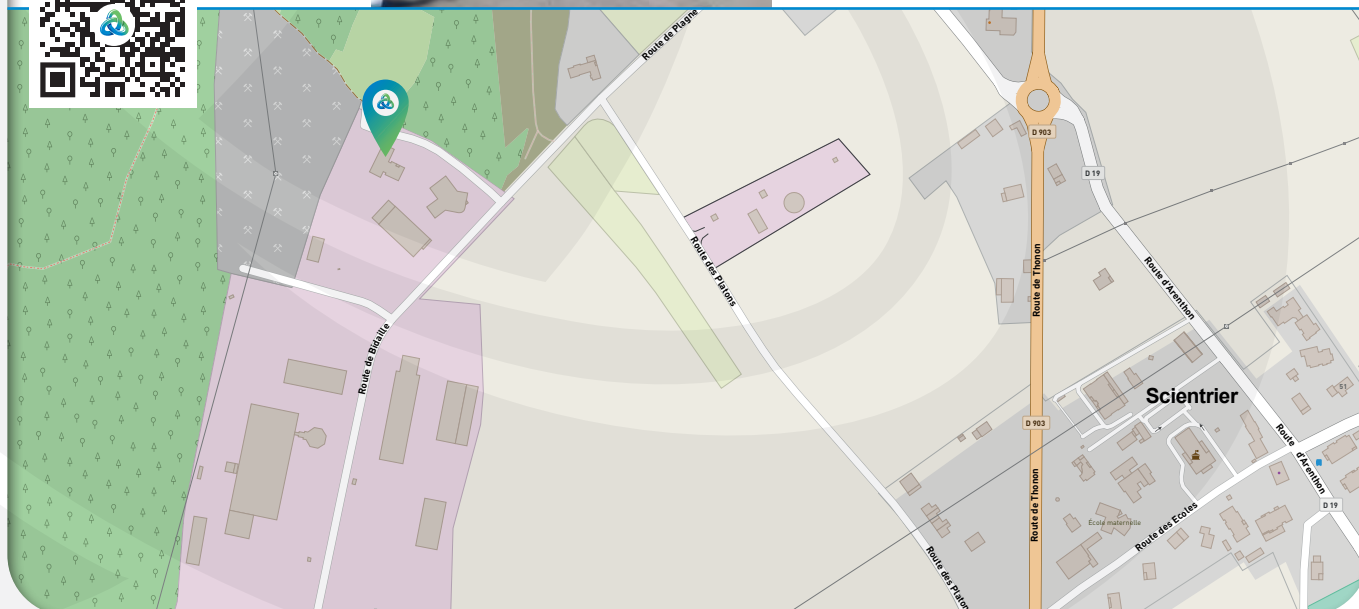


PÔLE TECHNIQUE DE BIDAILLE

502, route de Bidaille
ZA de Bidaille
74930 SCIENTRIER



- Equipe "eau potable" du secteur dit des Rocailles
- Equipe "assainissement" pour les réseaux et ANC du secteur dit de Bellecombe
- Bureau d'études Travaux
- Service Ingénierie & Coordination



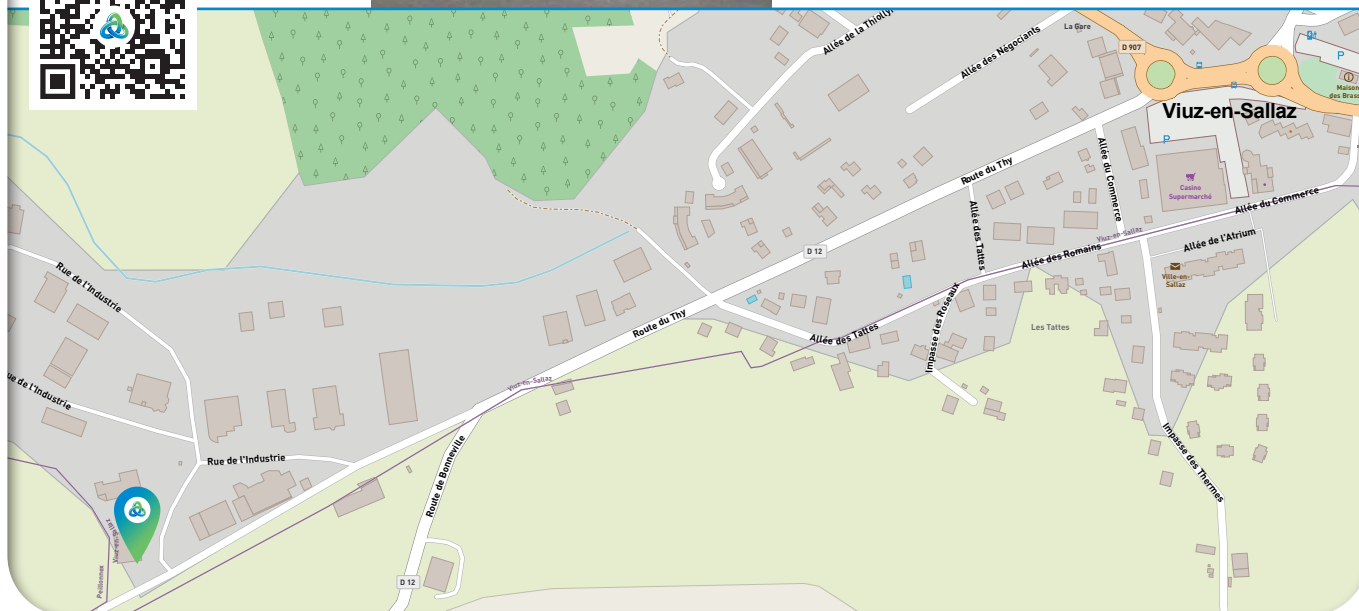
PÔLE TECHNIQUE DES TATTES

986, route de l'Industrie
ZA des Tattes
74250 VIUZ-EN-SALLAZ



Pour les secteurs Risse, Thy, Vallée Verte :

- ◆ Equipe "eau potable"
- ◆ Equipe "assainissement" pour les réseaux et ANC, et les STEP et postes de refoulement du secteur du Risse

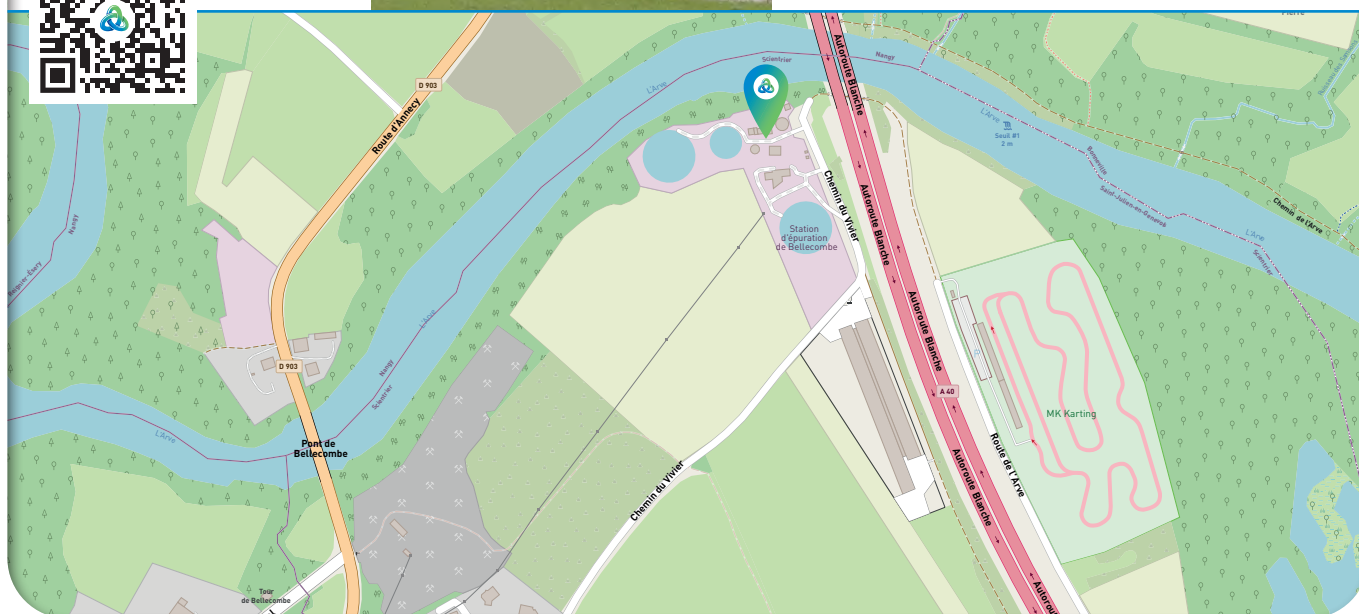


STATION D'ÉPURATION DE BELLECOMBE

Delu, route du Vivier
74930 SCIENTRIER



- ◆ Equipe de gestion des STEP et postes de refoulement des secteurs de Bellecombe, du Thy et de la Vallée Verte



PRÉSENTATION DES SERVICES

50 agents organisés en 6 services supervisés par la Direction sont chargés de la gestion technique et administrative :

♦ **La Direction, le service Finances & Marchés publics et le service administratif** sont situés au nouveau siège du Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2020 dans la zone de Findrol à Fillinges. C'est aussi l'accueil pour le public.

♦ **Le Bureau d'études Travaux et le service Ingénierie & Coordination** assurent les missions de maîtrise d'œuvre, préparation et suivi de travaux pour le premier, et les missions support transversales et d'études globales pour le second. Ils sont basés à Scientrier.

♦ **Les services d'exploitation Eau et Assainissement** sont organisés en 2 pôles techniques situés à Scientrier et à Viuz-en-Sallaz. Les équipes sont organisées de manière géographique pour plus de réactivité et de proximité. Des locaux sont aussi utilisés en Vallée Verte et sur le secteur du Risse.

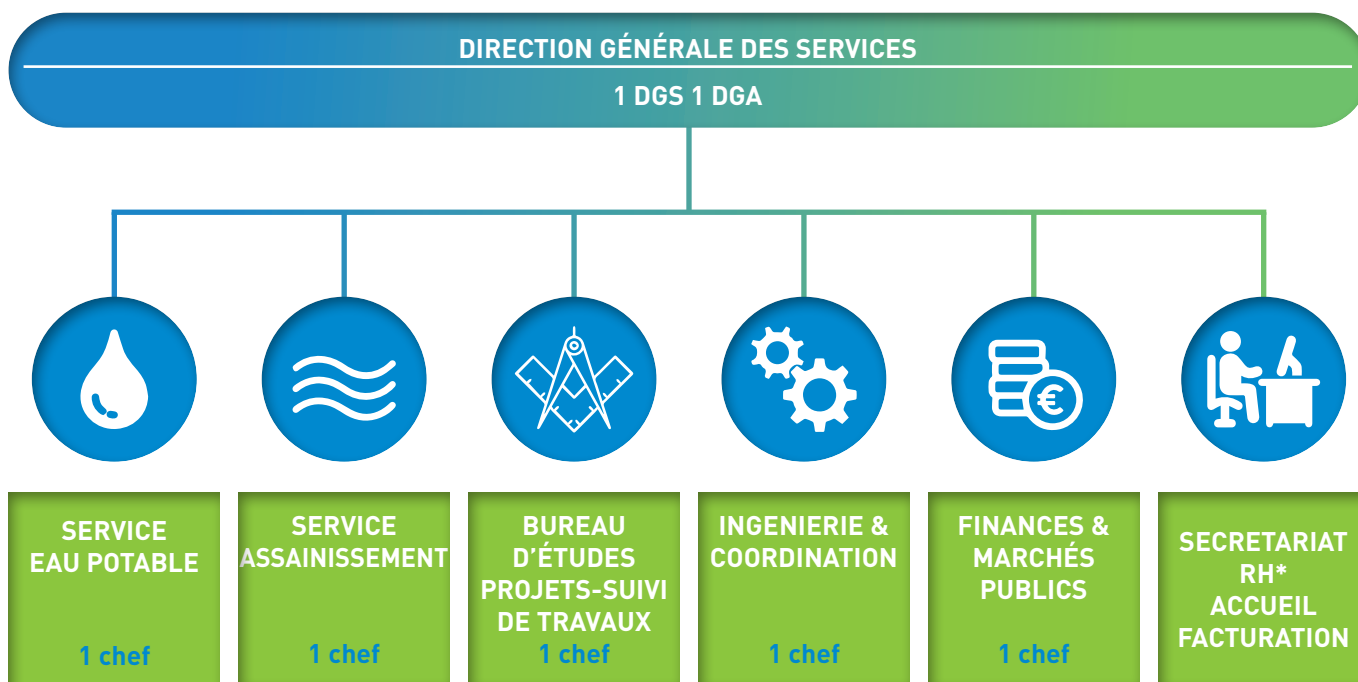
Des astreintes sont assurées pour répondre aux urgences techniques (cf. plaquette d'informations pratiques).

Le service "Assainissement" a deux astreintes réseaux et ANC* en fonction du secteur géographique, et une astreinte pour les stations d'épuration. Les urgences concernent les pollutions ou incidents.

Le service "Eau potable" a trois numéros d'urgence en fonction du secteur. Il est contacté en urgence pour des fuites importantes ou des coupures d'eau. Il dispose de moyens de contrôle et de suivi permanent de la production et de la qualité de l'eau distribuée.



PROXIMITÉ, DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ



SECTEUR ROCAILLES	STATIONS D'ÉPURATION	PROJETEURS			
5 agents	1 responsable 1 chef d'équipe 4 agents	4 agents	4 agents	2 agents	6 agents
SECTEURS RISSE THY VV*					
1 responsable 7 agents	SECTEUR BELLECOMBE				
Electro-techniciens 3 agents	1 chef d'équipe 3 agents				
	SECTEURS RISSE THY VV*				
	1 chef d'équipe 3 agents				

LES MÉTIERS : LE SERVICE “EAU”



Intervention réseau à Habère-Poche

Techniciens “eau potable”

Nous sommes les “fontainiers”.

Nous fonctionnons par équipes sur un ou plusieurs secteurs géographiques. Nous assurons le bon fonctionnement de quelques 750 kilomètres de réseaux, des réservoirs et des captages pour que les abonnés bénéficient d’une eau de qualité en quantité suffisante. Nous participons à la préparation et au suivi des travaux de réseaux avec nos collègues du Bureau d’études Travaux. Enfin nous assurons le suivi des poteaux incendie en lien avec les communes et le SDIS*.

Techniciens en charge du parc de compteurs

On nous appelle “les releveurs”.

De janvier à octobre, dans le cadre de tournées communales, nous relevons les index des 20 000 compteurs qui mesurent la consommation d’eau potable. Pour les derniers compteurs manuels, si l’abonné est absent, nous laissons des cartes-réponses. Nous renouvelons les compteurs régulièrement, et nous les équipons avec un système permettant de les interroger à distance en passant avec la voiture.



Relève de compteurs



Pièces pour poteaux incendie



Stock de pièces eau potable (pôle technique de Bidaille)

Electro-techniciens

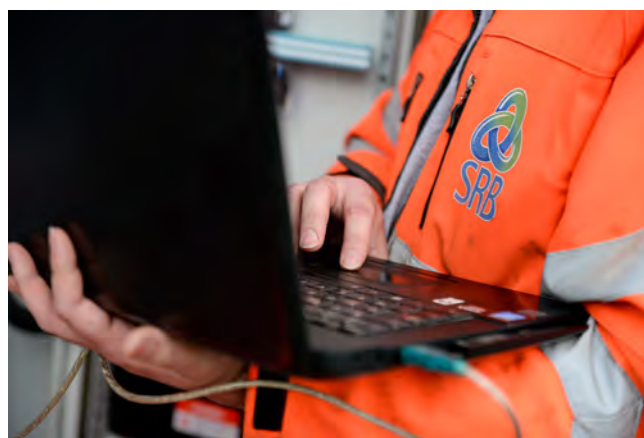
En tant qu'électrotechniciens du service Eau potable, nous concevons, installons et assurons la maintenance des installations électriques, des systèmes de traitement et des équipements de télégestion installés dans les ouvrages du réseau - comme les réservoirs entre autres. Nous réalisons aussi des travaux de mise à niveau sur la tuyauterie, les appareillages ou les pompes.



Armoire électrique d'un réservoir



Réservoir intérieur, Fillings - La Mouille



Intervention sur armoire électrique



Réservoir intérieur, Fillings - La Mouille

LES MÉTIERS : LE SERVICE “ASSAINISSEMENT”

Techniciens “assainissement”

Nous intervenons autant sur les **réseaux d'assainissement collectif** que les installations d'assainissement individuel. Cette polyvalence nous apporte un vrai rôle de **conseil** auprès des abonnés, qu'il s'agisse de l'avis donné dans les **autorisations d'urbanisme**, ou lors de visites de terrain.

Nous sommes organisés en équipes par secteurs géographiques pour garantir le bon fonctionnement de 520 km de réseaux. Les nouveaux branchements font l'objet d'un contrôle. Certains d'entre nous sont aussi des chargés de missions pour le programme **Arve Pure** : nous accompagnons les entreprises concernées.

Parmi les **5 000 dispositifs d'assainissement individuel**, la plupart font l'objet d'un contrôle régulier de bon fonctionnement, mais nous assurons aussi l'entretien de certains d'entre eux après avoir suivi leur réhabilitation. Nous contrôlons la conformité des installations nouvelles.

Enfin nous participons à la **préparation et au suivi des travaux de réseaux**, en particulier pour la **réhabilitation**.



Intervention réseau caméra

Techniciens “STEP”

Nous assurons l'**exploitation de la station principale de Scientrier, de 8 autres stations et de 45 postes de refoulement**. Nous contrôlons le suivi process des stations d'épuration, assurons l'exploitation courante des installations, procédons à la maintenance des installations. Nous adaptons au quotidien les réglages afin de garantir la conformité du rejet et ainsi répondre aux exigences réglementaires.



Intervention pompe relevage

Particularité visible depuis l'autoroute, les serres de la station de Scientrier sont utilisées pour sécher les boues.

Pour les “stations à roseaux” exploitées par nos soins en Vallée Verte, un faucardage régulier des plantations (coupe) est fait par une entreprise spécialisée.



Station d'épuration de Burdignin Villard

Electro-techniciens

Nous concevons, installons et assurons la maintenance des installations électriques, des systèmes de traitement et des équipements de télégestion installés dans les STEP et les postes de refoulement. Nous diagnostiquons les dysfonctionnements et sommes capables de corriger rapidement en cas de besoin. Nous réalisons alors des opérations de maintenance et de dépannage électrique et électromécanique.



Intervention armoire électrique

LES MÉTIERS TRANSVERSAUX

Pour les services administratif, Finances & marchés publics, Ingénierie & Coordination, ainsi que le Bureau d'études Travaux, les missions nécessitent une transversalité et une polyvalence indispensables à la bonne gestion des services opérationnels.

En tant qu'**agents d'accueil**, nous prenons en charge les appels - de 5 à 60 par jour, les mails - de 5 à 20 par jour - et le suivi des courriers. Nous apportons un premier niveau de réponse, qu'il s'agisse de questions relatives à la facturation ou de questions techniques. Nous préparons aussi les interventions pour les techniciens en particulier les nombreuses demandes de branchement.

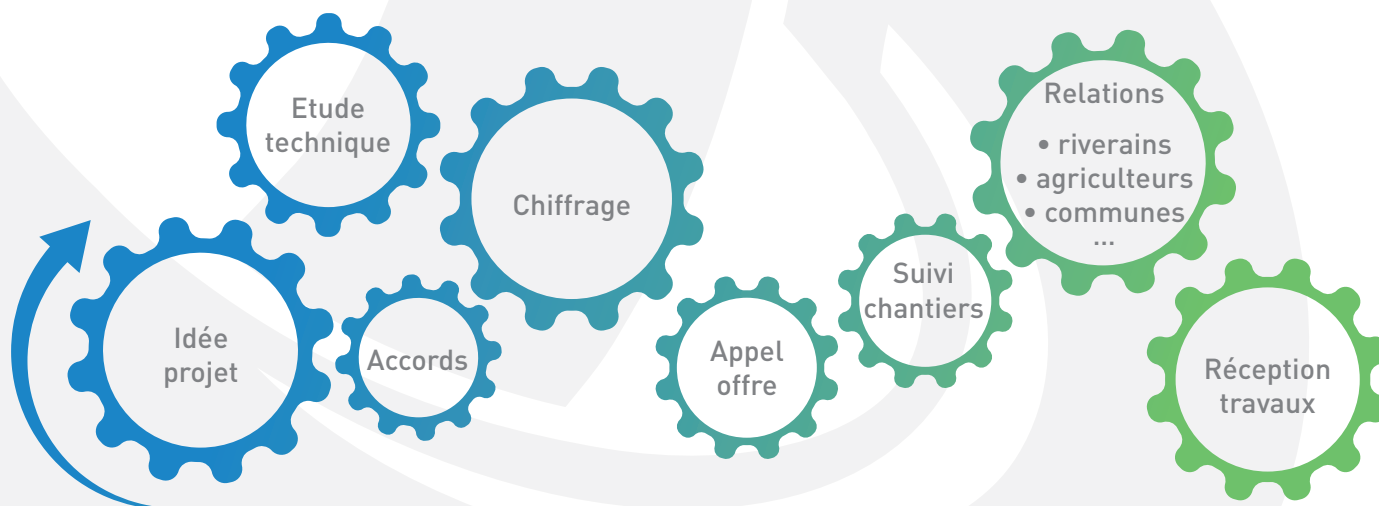


Banque d'accueil du SRB à Findrol

Comptable, je contribue à la préparation des budgets, je participe à leur exécution par le paiement des factures et l'émission de titres, ou par l'inventaire des biens. Je réalise les mandats relatifs au remboursement des emprunts. J'assure le suivi de la dette et la gestion de la trésorerie. Je contribue à la préparation des marchés publics, assure la passation et le suivi administratif et financier des marchés publics. Je gère le suivi des assurances.

Assistants de facturation, nous préparons les factures de chaque commune (le terme souvent employé est "le rôle"), afin de les envoyer au Trésor Public de Reignier-Esery (en charge de leur acheminement auprès des abonnés). Nous gérons environ 200 tarifs différents pour les 30 communes du Syndicat. Nous apportons les réponses aux 20 000 abonnés sur les factures, les réclamations et nous suivons la gestion administrative des nouveaux mouvements et des participations financières à l'assainissement collectif.

En charge des **ressources humaines**, je gère le suivi des carrières, des contrats, les paies et déclarations sociales et le suivi des formations pour les 50 agents du Syndicat.

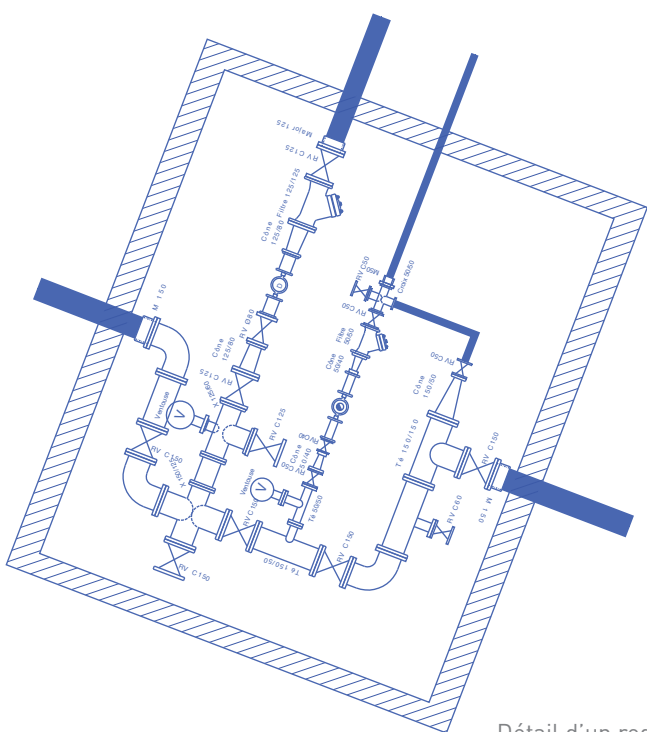


Missions du Bureau d'études Travaux



Intervention réseau GPS au Pont de Fillings

Au **Bureau d'Etudes Travaux**, nous sommes des **techniciens projeteurs**. Nous réalisons avec des logiciels dédiés de Dessin Assisté par Ordinateur les documents graphiques des projets et des chantiers que nous suivons. Nous intervenons depuis l'identification du besoin (chiffage d'une extension de réseau avec le plan par exemple), puis tout au long du suivi du chantier jusqu'à sa réception. Nous assurons également la relation avec les propriétaires concernés pour donner toutes les explications et nous suivons les servitudes de passage le cas échéant.



Détail d'un regard du réseau eau potable

Au **Service Ingénierie & Coordination**, nous mettons en œuvre des projets transversaux, accompagnant la structuration des services par des outils ou le suivi d'études générales, comme le zonage d'assainissement. Nous travaillons principalement à la centralisation des données, afin de les traduire dans des outils de cartographie. Il y a un administrateur du Système d'Informations Géographiques, et trois techniciens en charge du géoréférencement (repérage des ouvrages au GPS). La gestion "informatique et téléphonie" est coordonnée par notre service. Et nous mettons aussi en œuvre différents outils de communication - comme ce guide par exemple.



Relevé GPS

SIGLES ET GLOSSAIRE

A

AE RMC

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

AC / ANC

Assainissement Collectif / Assainissement Non Collectif

AEP

Alimentation en Eau Potable

ARS

Agence Régionale de Santé

C

CCAS

Communauté de Communes Arve et Salève

CCFG

Communauté de Communes Faucigny-Glières

CCPR

Communauté de Communes du Pays Rochois

CC4R

Communauté de Communes des Quatre Rivières

CCVV

Communauté de Communes de la Vallée Verte

CGCT

Code Général des Collectivités Territoriales

D

DT / DICT

Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DUP

Déclaration d'Utilité Publique

E

EH

Equivalent-Habitant

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

G

GRAIE

Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau

L

Loi NOTRe

Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

P

PFAC

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

PLU

Plan Local d'Urbanisme

R

RGD

Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

ROB

Rapport d'Orientations Budgétaires

S

SAGE

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux

SDIS

Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIG

Système d'Information Géographique

SIEPA

Syndicat Intercommunal des Eaux de Peillonnet et Alentours

SISPEA

Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

SIVOM

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (ex. SIVOM de la Région de Cluses)

SM3A

Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPIC

Service Public à caractère Industriel et Commercial

STEP

STation d'EPuration

V

VV

Vallée Verte

Bassin-versant

Ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent vers un même exutoire : cours d'eau ou nappe d'eau souterraine

Méthanisation

Procédé naturel de transformation de la matière organique en énergie par des bactéries en l'absence d'oxygène

Siccité

Pourcentage de matières sèches

NOTES